

Edité le 30/09/2025

**RAPPORT D'ANALYSE** N° HY25090039- version 1

Destinataire  
  
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD TERRITOIRE  
(Service des eaux)  
6 rue Juvénal Viellard  
Site des Forges  
90600 GRANDVILLARS  
FRANCE

Copie : AGENCE REGIONALE DE SANTE BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTE – CS 90

Demandé par : ARS NFC - C90  
Exploitant : COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD TERRITOIRE (Service des eaux) - 6 rue Juvénal Viellard - GRANDVILLARS  
Motif : CS - CONTROLE SANITAIRE PLANIFIE

**Identification Echantillon n°HY25090039-1**

PSV : 0000000706

Nom du PSV : RESERVOIR DE GRANDVILLARS

Commune : 090 / GRANDVILLARS

Localisation exacte :

Type d'eau : T1 - Eau distribuée après désinfection

Type analyse : P2CL; PFAS

Traitement : chlore

Type de visite : P2

UGE : 0059 - COMMUNAUTE COMMUNES SUD TERRITOIRE

Installation : TTP - 000102 - STATION DE GRANDVILLARS

Date et Heure de Prélèvement : 03/09/2025 09:20

Date de réception :	03/09/2025	Point de prélèvement :	Autre	Observations :
Heure de réception :	11:20	Démontage :	Oui	
Prélevé par :	F.CELOTI (PMA)	Modalité de prélèvement :	Après purge	
Référence méthode de prélèvement :	FD T90 520 @	Moyen de désinfection utilisé :	Flamme	

Date début analyse : 03/09/2025 13:20

Echantillon n°HY25090039-1	Résultats (1)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthodes
<b>PESTICIDES TOTAUX</b>					
Somme des pesticides identifiés hors métabolites non pertinents	0,051	µg/l	0.5		Calculé par CARSO
<b>PARAMETRES TERRAIN (mesurés par le préleveur)</b>					
pH terrain	7,4	unité pH		6.5 à 9	NF EN ISO 10523 @
Température de mesure du pH terrain	17,2	°C			NF EN ISO 10523 @
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
Calcul de l'équilibre calcocarbonique	Equilibre	qualit.		Equilibre ou légèrement incrustante	Calcul selon méthode LEGRAND-POIRIER
pH à l'équilibre	7,26	unité pH			Calcul selon méthode LEGRAND-POIRIER

Echantillon n°HY25090039-1	Résultats (1)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthodes
<b>METAUX ET MICROPOLLUANTS MINÉRAUX</b>					
Aluminium	< 10	µg/l		200	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Arsenic	< 1,0	µg/l	10		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Baryum	0,015	mg/l		0.7	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Bore	< 0,050	mg/l	1.5		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Fer	< 20	µg/l		200	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Fluorures	< 0,10	mg/l	1.5		NF EN ISO 10304-1 @
Indice cyanure	< 15	µg/l	50		Méthode interne O732 CEA_N @
Manganèse	< 5,0	µg/l		50	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Mercuré	0,027	µg/l	1		NF EN ISO 17852 @
Sélénium	< 1,0	µg/l	20		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
<b>MINÉRALISATION</b>					
Calcium	103	mg/l			NF EN ISO 11885 (digestion le cas échéant mét. int. O745LAB_N) @
Potassium	1,9	mg/l			NF EN ISO 11885 (digestion le cas échéant mét. int. O745LAB_N) @
Magnésium	2,7	mg/l			NF EN ISO 11885 (digestion le cas échéant mét. int. O745LAB_N) @
Sodium	9,8	mg/l		200	NF EN ISO 11885 (digestion le cas échéant mét. int. O745LAB_N) @

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Les prestations couvertes par l'accréditation sont identifiées par le symbole @

(1) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification (LQ)

NC : somme non cumulable (tous les éléments de la somme sont inférieurs aux limites de quantification). NR : non renseigné. NM : non mesuré Pour les résultats des paramètres calculés : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour les paramètres sous traités, voir le rapport CARSO joint - LSE2509-41285

Conclusion :

Eau conforme aux limites de qualité et satisfaisante au regard des références de qualité



Les conclusions émises s'appuient sur les valeurs seuils du Code de la santé public. Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée. Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation uniquement si tous les résultats pris en considération pour conclure sont accrédités. La température n'est pas couverte par l'accréditation. Pour déclarer ou non la conformité aux spécifications, les incertitudes n'ont pas été explicitement prises en compte. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande. Le rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse. Si le client a assuré le prélèvement, ce rapport concerne les échantillons tels qu'ils ont été reçus. Les données fournies par le client sont identifiées en caractère italique, elles ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Il est rappelé aux clients que pour faire référence à notre accréditation COFRAC, seule la reproduction intégrale du rapport d'essai est autorisée

Le laboratoire vous informe que la gestion des réclamations est décrite dans un processus disponible sur simple demande et que les rapports sont susceptibles d'être examinés en particulier lors d'audits ou des évaluations du COFRAC.

Les réclamations peuvent être transmises par courriel à l'adresse « labo.capm@agglo-montbeliard.fr ».

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199), il convient d'interpréter les résultats faibles comme suit

- 0 ou <1 /prise d'essai ; signifie " non détecté dans la prise d'essai analytique"

- si 1 ou 2 /prise d'essai ; signifie "présence" (non fiable statistiquement)

- si 3 à 9 : n/prise d'essai ; signifie "résultat issu d'une estimation"

Isabelle PLAISANCE  
Technicienne

